



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Juillet 2016**

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI et Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absent excusé : Didier HAMMEL

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Convention SACPA
- Compétence CCPF pour SAGE des 2 Morins.
- Acquisition foncière à l'euro symbolique

*Ordre Du Jour et
Points Supplémentaires
Adoptés à l'unanimité*

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 Juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du P.L.U.

Monsieur le Maire présente le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) issu des travaux de la Commission Urbanisme et du Cabinet Environnement Conseil, conformément à la réglementation en vigueur. Après rappel de points particuliers soulevés par l'enquête publique, il propose d'adopter le P.L.U tel que remis aux membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention A.S.L.P.T.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide de la commune en faveur des enfants inscrits aux centres de loisirs de l'Association Sports et Loisirs Pour Tous à hauteur du différentiel entre le tarif fertois et le tarif autres communes soit 11€ par semaine et par enfant. Il est rappelé que seules les activités du Centre de Loisirs sont prises en charge. Les séjours avec nuitées hors secteur de la Ferté sous Jouarre ne sont pas subventionnés.

Adopté à l'unanimité.

4. Validation étude technique et financière des conséquences d'une fusion entre la CCPF et Coulommiers.

Monsieur le Maire rappelle l'historique et les enjeux d'un rapprochement de la CCPF avec une autre entité et soumet au vote le document présenté.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

5. Convention SACPA.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention SACPA (gestion des animaux errants) pour 1 an au coût de 709€46 HT.

Adopté à l'unanimité.

6. Extension compétence CCPF pour mise en œuvre du SAGE des 2 Morins.

Monsieur le Maire présente une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il est proposé de compléter l'article 4 « La protection et la mise en valeur de l'environnement » ainsi :

« Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des deux Morin ».

Adopté à l'unanimité.

7. Acquisition foncière à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une bande de terrain (environ 66 m²) en bordure de la rue la Cave.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **PEDT (Projet EDucatif Territorial)**
Le projet a été accepté par la Ministre de l'Éducation Nationale et l'aide afférente sera versée à hauteur de 9 270€.

- **Armor Cuisine**

Le prix des repas augmentera de 2% à la rentrée prochaine. À noter que cette augmentation est déjà intégrée au tarif cantine voté lors du dernier Conseil Municipal.

- **PNR**: La dernière réunion sur l'avant-projet a notamment traité d'une convention d'assistance avec l'Office du Tourisme de La ferté Gaucher.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Claude TESSIER informe les travaux de signalétique au sol (passages protégés...) seront effectués en semaines 32 et 33 (du 8 au 21 août).

Pascal CARBUCCIA fait état des dégradations constatées sur les trottoirs de la D402 en sortie du village vers Luzancy. Ces dégradations proviennent des poids lourds et autres engins de fort tonnage. Une réunion va être déclenchée avec le service ART (Agence Routière Territoriale) du Conseil Départemental en charge de la gestion de la D402.

Lucien DUBOIS confirme les importantes dégradations de chemins communaux (entre autre, le chemin des vaches) et rus suite aux récentes intempéries. Des travaux de remise en ordre sont à programmer.

Catherine RIEHL demande si une information peut être faite aux riverains du Tillet pour faciliter le passage des engins agricoles pour les travaux d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 juillet 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 juillet 2016.

Le Maire,
P. ROMANOW

